



**MOUVAUX**  
UNE VILLE À VIVRE

# 2020

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**Contacts :**

- **Philippe-Hervé BLOUIN**, Adjoint au Maire chargé des Finances et du Contrôle de gestion ([ph.blouin@mouvaux.fr](mailto:ph.blouin@mouvaux.fr))
- **Gladys MARTIN**, Directrice du Pôle Finances-Economie ([g.martin@mouvaux.fr](mailto:g.martin@mouvaux.fr))

## Sommaire

Introduction .....	3
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF NATIONAL .....	4
A/ Le contexte économique .....	4
B/ Les principales tendances sur les finances locales : augmentation de l'épargne brute et reprise du recours à l'emprunt .....	5
1) L'épargne brute a une progression limitée grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.....	5
2) Un investissement en forte progression .....	6
C/ La loi de Finances pour 2020 .....	7
1) Les mesures fiscales.....	7
2) Les dotations et le FCTVA.....	8
II. MOUVAUX : ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS .....	8
A/ Une vision rétrospective 2008 – 2019.....	8
B/ En 2019 (en évolution /compte administratif 2018).....	9
C/ En ce qui concerne les prévisions 2020 (/budget 2019).....	11
D/ En ce qui concerne les prévisions 2020-2024 (hors exceptionnelles) : bien que contenues, les dépenses augmentent et les recettes stagnent .....	12
E/ Charges de personnel : la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.....	14
1) L'exécution des charges de personnel 2008-2019 .....	14
2) L'évolution prévisible des charges de personnel 2020-2024 .....	15
3) La structure des effectifs.....	16
4) Eléments de rémunération.....	17
5) Les heures supplémentaires rémunérées.....	18
6) Les avantages en nature.....	18
7) La gestion du temps de travail .....	18
F/ La structure et la gestion de la dette : l'endettement de notre commune est maîtrisé et notre capacité de désendettement préservée.....	19
1) Photographie de la dette.....	19
2) L'encours de la dette.....	19
3) La capacité de désendettement :.....	20
G/ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement .....	20
1) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2020-2024.....	20
2) Evolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements de dette).....	21
III. PRESENTATION VISUELLE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2008 A 2024.....	21
A/ L'épargne brute continuera de diminuer compte tenu de la stagnation des recettes, notamment liées aux réformes de la fiscalité locale et à la baisse des dotations.....	21
B/ Évolution des recettes de fonctionnement, des dépenses de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement : tous les efforts sont faits pour contenir les dépenses, mais la dynamique des recettes de fonctionnement reste néanmoins inférieure .....	22
C/ Évolution des réalisations de dépenses d'équipement .....	23
D/ Evolution de l'endettement : une situation préservée par les efforts consentis par tous en section de fonctionnement .....	24

IV. PRESENTATION CHIFFREE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2008 A 2024 .....	25
A/ Analyse rétrospective 2008-2019.....	25
B/ Analyse prospective 2020-2024.....	27
V. LE BUDGET ANNEXE « SERVICE FUNERAIRE MOUVAUX » .....	29

Sources :

- Note de conjoncture INSEE, déc. 2019
- Note de conjoncture les Finances Locales, tendances 2019, la Banque Postale, sept. 2019
- Presse spécialisée

---

# Introduction

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) rend obligatoire, dans les communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Il portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le ROB présentera également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2020 (LPFP) prévoit que les communes de plus de 3.500 habitants présentent leurs objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimés en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

La présentation de ce rapport donne lieu à débat en Conseil municipal, dont il sera pris acte par une délibération spécifique, qui reste la première étape du cycle budgétaire.

Dans ce cadre, si les documents présentés comportent des données chiffrées, cela ne préjuge en rien des décisions qui seront prises par l'assemblée délibérante de notre commune lors du vote du Budget Primitif 2020 ou des décisions ultérieures.

A ce titre, il convient de noter la difficulté d'appréhender sur une aussi longue période les évolutions possibles des ressources et des charges envisageables. Aussi, les chiffres présentés dans ce document sont déterminés en tenant compte de la réalité actuelle.

En outre, les orientations propres à notre commune ne peuvent pas être déterminées sans tenir compte, non seulement du contexte économique et législatif national mais également du contexte propre à notre Ville.

Enfin, les orientations budgétaires pour une année donnée ne peuvent pas être appréhendées sans tenir compte des évolutions passées et futures. L'analyse des comptes administratifs de notre commune depuis 2008 ainsi que les évolutions financières et budgétaires jusqu'en 2023 permettent ainsi de mieux appréhender les orientations pour 2020.

Concernant la procédure budgétaire déterminée depuis 2003, elle sera poursuivie :

- 1- Détermination du résultat provisoire de l'année écoulée en janvier 2020
- 2- Vote du Budget Primitif 2020 le 8 avril 2020 en intégrant le résultat définitif de l'année 2019

# I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF NATIONAL

## A/ Le contexte économique

Après une **croissance** de 1,7% en 2018, la croissance 2019 est estimée à 1,3%.

L'INSEE, dans sa note de conjoncture économique de décembre 2019, anticipe pour la France :

- +0,9% d'acquis de croissance\* mi-2020 (après +1,3% sur l'ensemble de l'année 2019)
- +88 000 créations d'emplois au 1er semestre 2020 (+ 263 000 sur l'ensemble de l'année 2019)
- 8,2% de taux de chômage attendu pour mi-2020 (après 8,4% fin 2019)
- +0,8% d'acquis de croissance\* du pouvoir d'achat mi-2020 (après +2,1% sur l'ensemble de l'année 2019)
- +1% d'acquis de croissance\* de consommation des ménages mi-2020 (après 1,2% en fin d'année 2019)
- +0,7% d'acquis de croissance\* pour l'ensemble de la zone euro mi-2020 (après 0,9% sur l'ensemble de l'année 2019)

*\* L'acquis de croissance d'une variable pour une année N correspond au taux de croissance de la variable entre l'année N-1 et l'année N que l'on obtiendrait si la variable demeurait jusqu'à la fin de l'année N au niveau du dernier trimestre connu.*

Le taux d'inflation 2019 est estimé à +1,1%.

Pour 2020, l'inflation est également estimée à 1,1% par la Banque de France.

Enfin, les évolutions de taux court terme (base Euribor 3 mois) sont anticipées comme constantes (- 0,39% à fin 2019, -0,38% à fin 2020) tandis que les taux long terme (base OAT 10 ans) sont estimés en hausse pour 2020 (0,04% fin 2019 contre 0,17% à fin 2020).

## B/ Les principales tendances sur les finances locales : augmentation de l'épargne brute et reprise du recours à l'emprunt

### 1) L'épargne brute a une progression limitée grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement

-**La loi de programmation des Finances publiques 2018-2022 limite l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 1,2% par an.** En 2019, leurs dépenses de fonctionnement représentent 187,9 milliards d'euros, ne progressant que de +0,9%. Les communes afficheraient une hausse des dépenses de seulement +0,1% en 2019 (70 Md€), contre +0,7% en 2018.

-**La croissance des dépenses de personnel des collectivités locales (66,2 Md€) resterait relativement mesurée,** avec une évolution à peine supérieure à celle de 2018 (+0,7%, contre +0,6%). Plusieurs facteurs tireraient à la hausse ce poste ; après avoir été suspendues pendant un an, les mesures du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) ont de nouveau repris en 2019, représentant, pour cette seule année, un coût de près de 200 millions d'euros pour la fonction publique territoriale. Pour les communes, les charges de personnel restent stables (38,6 milliards d'euros), l'impact du Protocole PPCR étant compensé par la poursuite de la baisse des effectifs.

-**Les charges à caractère général des communes ralentiraient** (+1,2% en 2019, après +2,1%) sous l'effet d'une inflation plus faible (+1,2% après +1,9%). La montée en charge récente des investissements pourrait inverser la tendance dans les années à venir.

-**Les frais financiers** (intérêts de la dette) enregistreraient un nouveau recul, -4,8%, soit un rythme comparable à celui enregistré chaque année en moyenne depuis cinq ans. Le taux apparent de la dette (intérêts rapportés à l'encours au 1er janvier) serait ainsi ramené à 2,2% en 2019, contre 2,4% en 2018.

-**Les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales (227,3 Md€) progressent de 2,1%, tandis que celles des communes ne progressent que de 1%.**

Cette croissance des recettes communales serait due principalement à l'évolution des recettes fiscales (+1,7%), soutenue par la revalorisation des bases de 2,1% en 2019.

Les deux principales dotations, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), sont stables globalement tandis que la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) diminue pour la première année et les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) pour la troisième année.

- **En 2019, l'épargne brute** (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement) **des collectivités locales enregistrerait ainsi une nouvelle progression de +8,5% pour s'établir à 39,4Md€.**

Les communes bénéficient d'une nette progression de l'épargne brute de +6,5%, grâce à une évolution contenue des dépenses de fonctionnement (+0,1%) inférieure à la progression des recettes de fonctionnement (+1%). Elle dépasse 13 milliards d'euros.

## 2) Un investissement en forte progression

-**Les dépenses d'investissement** progresseraient de 9,2 % en 2019, soit une augmentation sensiblement plus marquée que l'année passée (+4,7%). Elles avoisineraient 58,2 Md€, soit un niveau supérieur à celui enregistré en 2013 avant les années de fort repli, et un supplément de près de 11 Md€ par rapport au montant bas du mandat municipal en cours, c'est-à-dire en 2016.

**L'investissement communal enregistre une troisième année de forte hausse (+11%) et serait largement autofinancé, avec une épargne nette couvrant 28% des dépenses d'investissement.**

-**Les recettes d'investissement des communes** progresseraient de 3,1%, notamment avec une reprise des subventions en provenance des départements et des régions.

-**Les emprunts nouveaux** (17,6 Md€) suivraient la tendance de l'investissement, avec une hausse de 9,5% en 2019.

Les emprunts des communes s'élèveraient à 6,2 milliards d'euros, en hausse de plus de 10%.

-**L'encours de dette** afficherait une légère progression, sur le même rythme qu'en 2018 (+ 0,5%) et s'élèverait à 175,6 milliards d'euros fin 2019, représentant 7,4 % de la dette publique et 7,3 % du PIB, ratio en baisse depuis 2017.

Compte tenu d'un flux net de dette légèrement positif (57 M€) du fait de remboursements quasiment identiques aux emprunts, **l'encours de dette des communes** augmenterait de 0,1 % pour atteindre 65 Md€.

-**La trésorerie** des collectivités locales augmenterait de nouveau, même si s'agissant des communes, qui en détiennent plus de la moitié, un ralentissement semble se dessiner.

## Mouviaux

MOUVAUX	CA 2018	Projection CA 2019	Projection CA 2019 / CA 2018
			% d'évolution
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> ⇒ Corrigées de l'indemnité perçue au titre du contentieux « toiture Lucie Aubrac »	14 483 309 € 14 058 644 €	14 273 264 € 14 273 264 €	-1,45% ⇒ +1,53%
<b>Dotations de l'Etat (DGF-DSU)</b>	994 629 €	940 642 €	-5,43%
<b>Recettes fiscales</b>	9 176 199 €	9 543 220 €	4,00%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b> ⇒ Corrigées de la provision pour risque au titre du contentieux « toiture Lucie Aubrac »	12 324 105 € 11 899 440 €	12 426 197 € 12 426 197 €	0,83% ⇒ +4,43%
<b>Charges de personnel</b>	7 480 486 €	7 772 657 €	3,91%
<b>Epargne brute</b> ⇒ Corrigée des écritures liées au contentieux « toiture Lucie Aubrac »	2 159 204 € 2 159 204 €	1 847 067 € 1 847 067 €	-14,46% ⇒ -14,46%
<b>Taux d'Epargne Brute</b> ⇒ Corrigée des écritures liées au contentieux « toiture Lucie Aubrac »	14,9% 15,4%	12,9% 12,9%	n.s.
<b>Dépenses d'équipement</b>	2 984 621 €	2 144 352 €	-28,15%
<b>Encours de dette</b> ⇒ Corrigé du prêt-relai ayant vocation à être remboursé par l'encaissement d'un produit de cession	13 731 185 € 9 731 185 €	12 477 307 € 8 477 307 €	-9,13% ⇒ -12,89%

## C/ La loi de Finances pour 2020

### 1) Les mesures fiscales

La loi de Finances pour 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales mise en œuvre progressivement entre 2021 et 2023.

80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. En attendant à titre transitoire, le produit de la TH sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est nationalisé et affecté au budget de l'État. La disparition de la TH sur les résidences principales sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes et l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation. Les petites communes surcompensées d'un surplus maximum de 10 000€ de recettes de taxe foncière pourront conserver cette somme.

Par ailleurs, le coefficient de révision des valeurs locatives servant au calcul de la TH est fixé à +0,09%, tandis que celui servant au calcul des taxes foncières est fixé à +1,2% s'agissant des locaux à usage d'habitation.



## 2) Les dotations et le FCTVA

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixée à 26,847M€, en diminution de 5 millions d'euros afin de financer la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Le bénéfice du FCTVA est élargi à de nouvelles dépenses de fonctionnement. Après les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie depuis 2016, ce sont les dépenses d'entretien de réseaux réalisées à compter du 1er janvier 2020 qui deviennent éligibles. A titre d'exemple, la commune de Mouvaux a réalisé 90 000€ de dépenses d'entretien de réseaux d'éclairage public en 2019, qui, si elles étaient aujourd'hui éligibles, généreraient près de 15 000€ de recettes au titre du FCTVA. Ce ne sera qu'en 2022 que la Ville pourra bénéficier de cette mesure, le FCTVA de l'année n étant assis sur les dépenses n-2.

**Dans ce contexte, la stratégie financière définie se poursuit, visant à préserver la qualité des services publics et à financer nos investissements.**

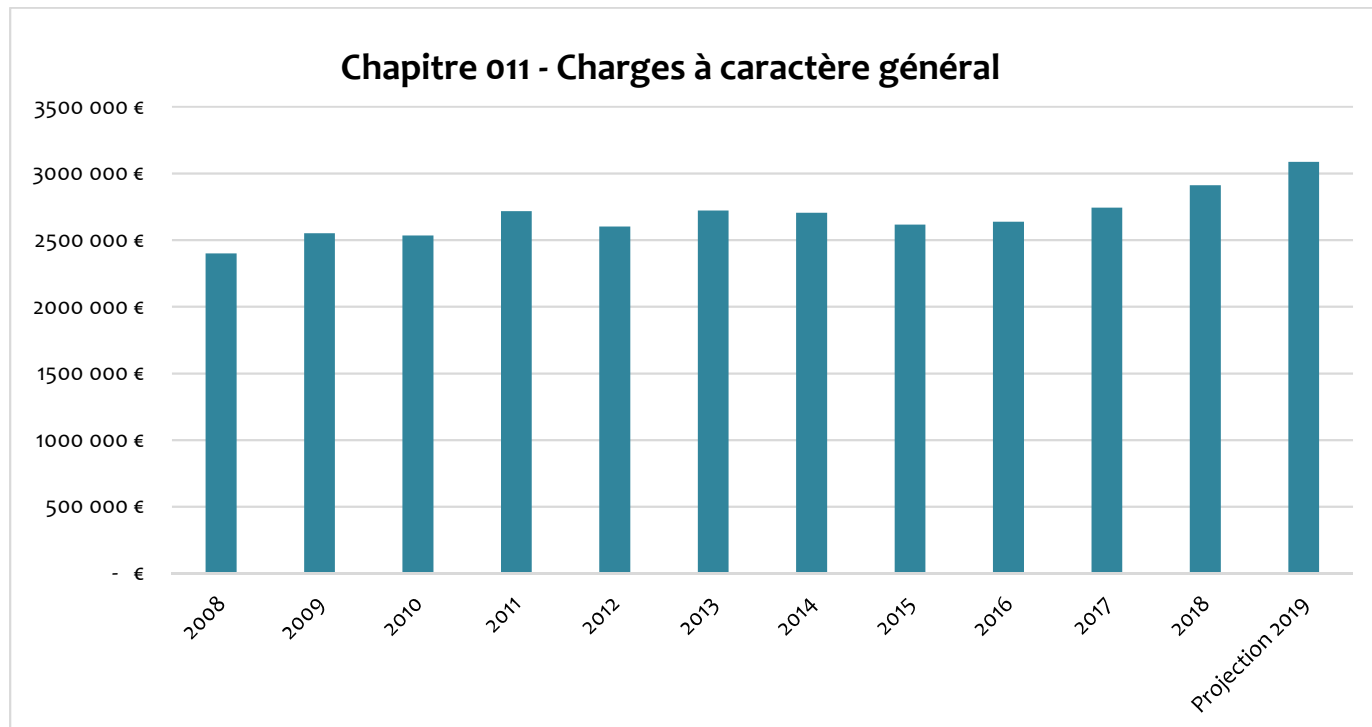
## II. MOUVAUX : ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

### A/ Une vision rétrospective 2008 – 2019

	Période 2008 -2019			
	CA 2008	Projection CA 2019	CROISSANCE % / an	€ / an
Recettes de gestion (hors exceptionnelles)	11 288 486 €	14 068 668 €	2,02%	252 744 €
Dépenses de gestion (hors exceptionnelles)	9 312 986 €	12 450 225 €	2,67%	285 204 €
Charges financières (intérêt payés de la dette)	389 735 €	231 064 €	-4,64%	- 14 425 €
Capacité d'autofinancement	1 599 783 €	1 387 379 €	-1,29%	- 19 309 €
Dépenses d'équipement	2 736 852 €	2 137 154 €	-2,22%	- 54 518 €
Remboursement en capital de la dette	1 090 924 €	1 253 878 €	1,27%	14 814 €
Capital restant dû	7 950 154 €	12 477 307 €	4,18%	411 559 €

## B/ En 2019 (en évolution /compte administratif 2018)

	CA 2018	Projection CA 2019	CROISSANCE %
<b>Recettes de gestion (hors exceptionnelles)</b>	13 938 489 €	14 068 668 €	0,93%
<b>Dépenses de gestion (hors exceptionnelles)</b>	11 941 529 €	12 450 225 €	4,26%
<b>Charges à caractère général (fluides, prestations, fournitures, petit équipement...)</b>	2 910 136 €	3 086 771 €	6,07%
<b>Charges de personnel</b>	7 480 486 €	7 743 056 €	3,51%
<b>Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, CCAS, OGEC...)</b>	1 238 309 €	1 238 547 €	0,02%
<b>Charges financières (intérêts de la dette)</b>	252 587 €	231 064 €	-8,52%
<b>Capacité d'autofinancement</b>	1 744 373 €	1 387 379 €	-20,47%
<b>Dépenses d'équipement</b>	2 984 621 €	2 137 154 €	-28,39%

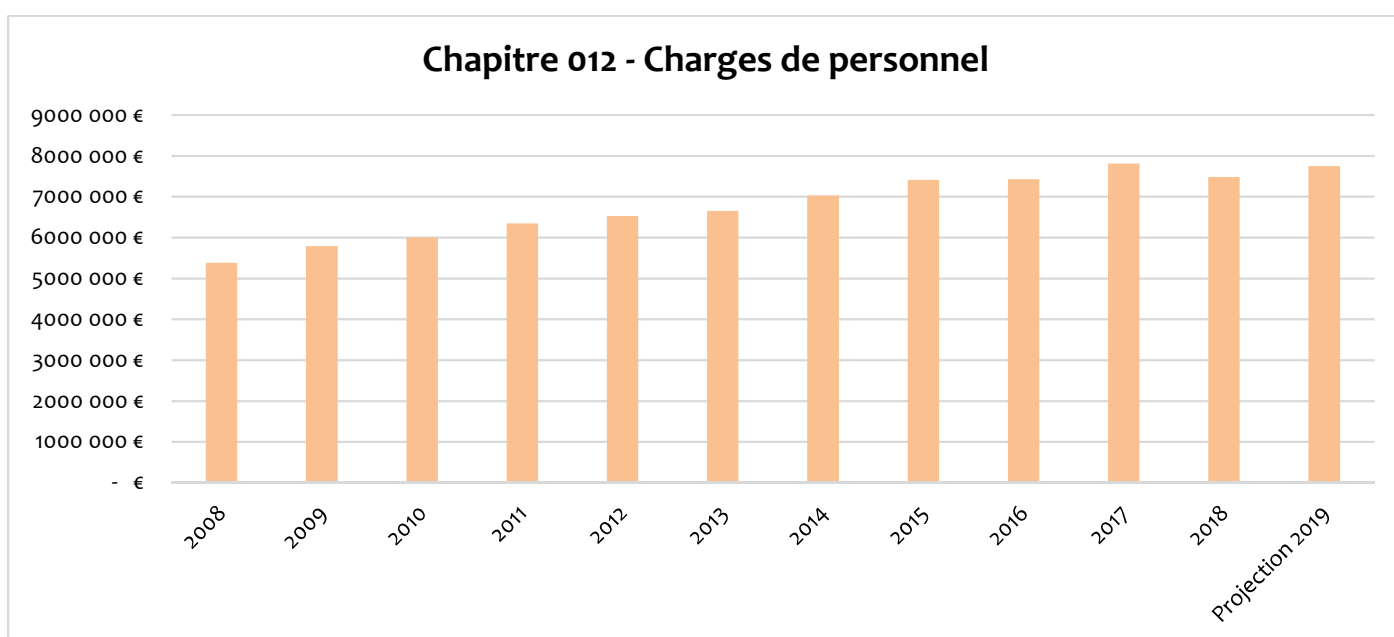


La progression des charges à caractère général en 2019 provient notamment d'un rattrapage de facturation d'électricité (+27 000 €).

Les frais d'actes et de contentieux sont également en augmentation (+10 000 €) en raison du recours contre le permis de construire du projet Carrière des Près.

Sont également en augmentation les frais d'entretien de terrain, avec notamment des rattrapages de facturation pour près de 30 000€ (CANAL, gestion différenciée du parc du Hautmont). Les frais liés au élagages et abattages d'arbres pour des questions de sécurité sont également en hausse (+8 000€).

La hausse des élèves inscrits à la pause méridienne conduit à une augmentation de 15 000 € des frais de restauration scolaire. De même, l'augmentation de la fréquentation des centres de loisirs pendant les vacances scolaires (+10%) et des Mercredis Récréatifs entraîne une hausse des coûts de restauration (+ 20 000 €). En effet, suite à la suppression des NAP, la capacité d'accueil des Mercredis Récréatifs est passée de 96 enfants (année scolaire 2017-2018), à 148 (année scolaire 2018-2019) puis à 206 (année scolaire 2019-2020).

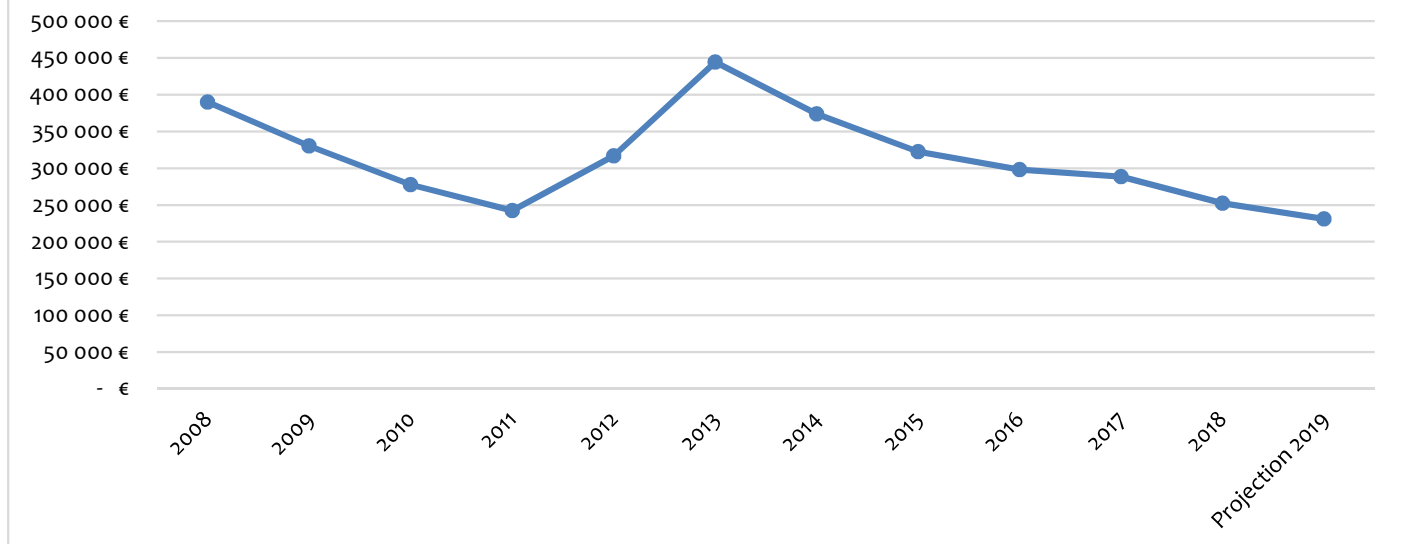


La progression de la masse salariale depuis 2008 s'explique par le développement des services auprès des Mouvallois : création d'une Police Municipale, ouverture de la crèche et développement de l'offre de services globale (création des passerelles au sein de la crèche). L'ouverture de l'Etoile a également conduit au recrutement de deux régisseurs, ainsi que celle de la salle Jean Richmond qui a nécessité le recrutement d'un concierge.

Les **décisions gouvernementales ont aussi un impact conséquent sur cette progression** : réformes des rythmes scolaires, augmentation des cotisations de la caisse de retraite des fonctionnaires (CNRACL), PPCR, revalorisation du point d'indice et des grilles d'échelles indiciaires...

En 2018 les charges de personnel ont été réduites en raison de la fermeture de la crèche familiale. 2019 marque une augmentation de la masse salariale (+3,51%, soit + 260 000€, conformément au vote de la DM n°2 d'octobre 2019), compte tenu notamment du GVT mais aussi de l'extension de la capacité d'accueil des Mercredis Récréatifs et de l'augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs.

## Chapitre 66 - Charges financières



Considérant le contexte de taux bas ainsi que la diminution de l'encours de dette, les frais financiers affichent une baisse de 8,52% entre 2018 et 2019.

### C/ En ce qui concerne les prévisions 2020 (/budget 2019)

- 1) Le contexte contraint, associé à des normes toujours plus importantes qui concernent les collectivités territoriales, dont Mouvaux, exige de nos services, une capacité d'adaptation et de mobilisation forte. La multiplication des normes engendre, par ailleurs, un risque d'insécurité juridique accru.

→ Dans ce cadre, il est indispensable de **définir une stratégie financière claire** :

- **Contenir la section de fonctionnement pour préserver notre autofinancement.** Cela implique notamment :
  - o **de maîtriser les charges compressibles** pour garder un équilibre entre nos recettes et nos dépenses,
  - o **de mettre en œuvre une politique de maintien dans l'emploi**, grâce à un travail mené sur l'aménagement des postes, mais aussi une campagne de sensibilisation au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique qui sera lancée début 2020 (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).
- ⇒ A noter une prépondérance de la masse salariale dans la structure des dépenses réelles de fonctionnement (63%) compte tenu du faible recours à l'externalisation de nos services.
- **Maintenir un niveau d'investissement significatif** : l'entretien de notre patrimoine vieillissant est une priorité. Nous portons également une attention tout particulière aux investissements qui permettront de dégager des économies en fonctionnement (économies d'énergie notamment).

- **Préserver un niveau d'endettement maîtrisé.** Une gestion active du patrimoine permet, en particulier, de générer des cessions réduisant le recours à l'emprunt.
- **Mettre en œuvre les 5 priorités de la majorité municipale :**
  - La sécurité
  - La propreté
  - Le cadre de vie
  - La solidarité
  - Le mieux vivre ensemble

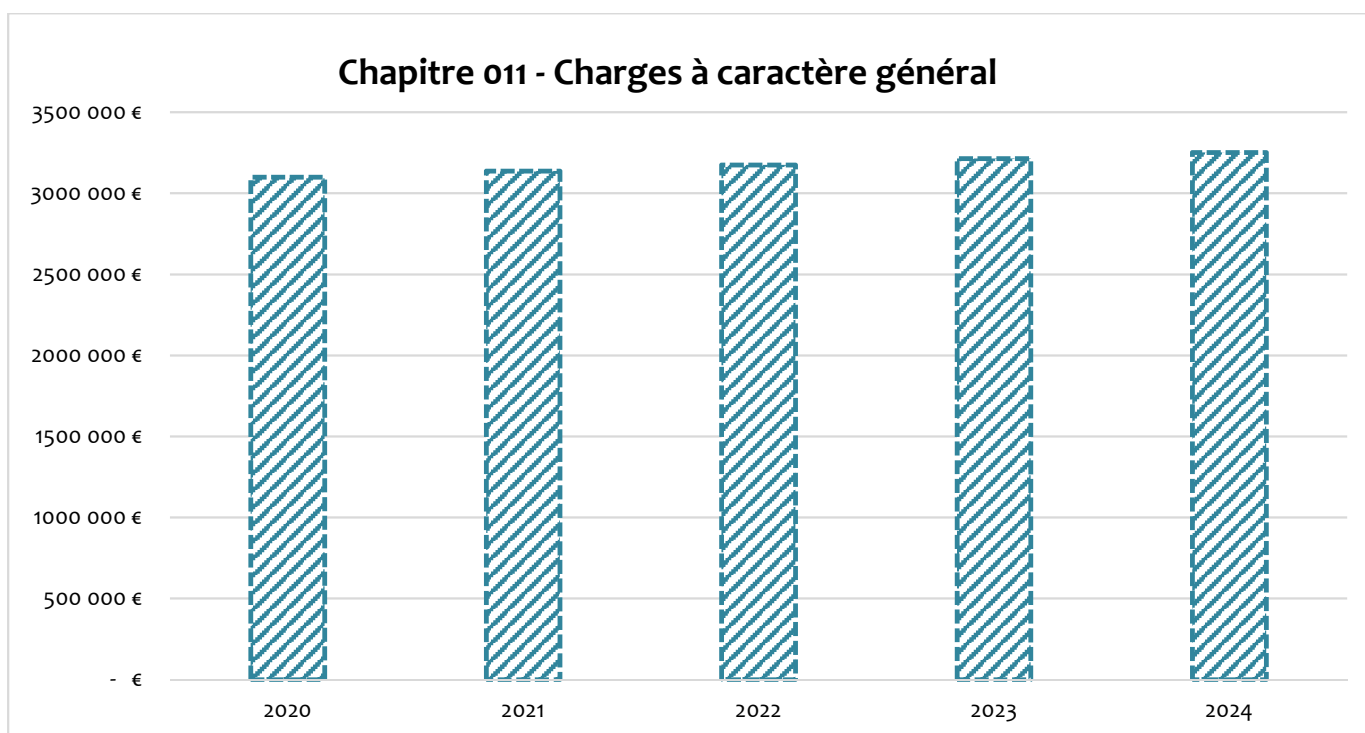
2) Prévisions 2020 (au 21/01/2020)

	BP 2019	Budget total 2019 (DM comprises)	BP 2020		
	€	€	€	CROISSANCE % BP 2020 / BP2019	CROISSANCE % BP 2020 / Budget total 2019
<b>Recettes de gestion (réelles, hors exceptionnelles)</b>	13 583 065	13 902 065	<b>13 881 565</b>	2,20%	-0,15%
<b>Dépenses de gestion (réelles, hors exceptionnelles)</b>	11 960 000	12 335 000	<b>12 341 586</b>	3,19%	0,05%
<b>Charges à caractère général</b> (fluides, prestations, achat de fournitures, petit équipement...)	3 000 000	3 095 000	<b>3 100 000</b>	3,33%	0,16%
<b>Charges de personnel</b>	7 650 000	7 930 000	<b>7 900 000</b>	3,27%	-0,38%
<b>Autres charges de gestion courante</b> (subventions aux associations, CCAS, OGEC...)	1 310 000	1 310 000	<b>1 281 586</b>	-2,17%	-2,17%
<b>Charges financières</b> (intérêts de la dette)	248 225	248 225	<b>235 000</b>	-5,33%	-5,33%
<b>Epargne brute</b>	1 623 065	1 567 065	<b>1 539 979</b>	-5,12%	-1,73%
<b>Taux d'épargne brute</b>	11,95%	11,27%	<b>11,09%</b>		
<b>Dépenses d'équipement</b>	3 479 775	3 479 775	<b>2 926 694</b>	-15,89%	-15,89%

**D/ En ce qui concerne les prévisions 2020-2024 (hors exceptionnelles) : bien que contenues, les dépenses augmentent et les recettes stagnent**

Les hypothèses de construction de la prospective sont précisées en page 27.

	Période 2020-2024	
	CROISSANCE % / an	€ / an
Recettes de gestion (hors exceptionnelles)	0,28%	39 483 €
Dépenses de gestion (hors exceptionnelles)	1,35%	174 726 €
Charges financières (intérêt payés de la dette)	-17,29%	- 31 250 €
Capacité d'autofinancement	-12,98%	- 103 993 €
Dépenses d'équipement	-15,39%	- 356 674 €
Remboursement en capital de la dette	3,54%	40 738 €
Capital restant dû	-21,52%	- 1 936 250 €

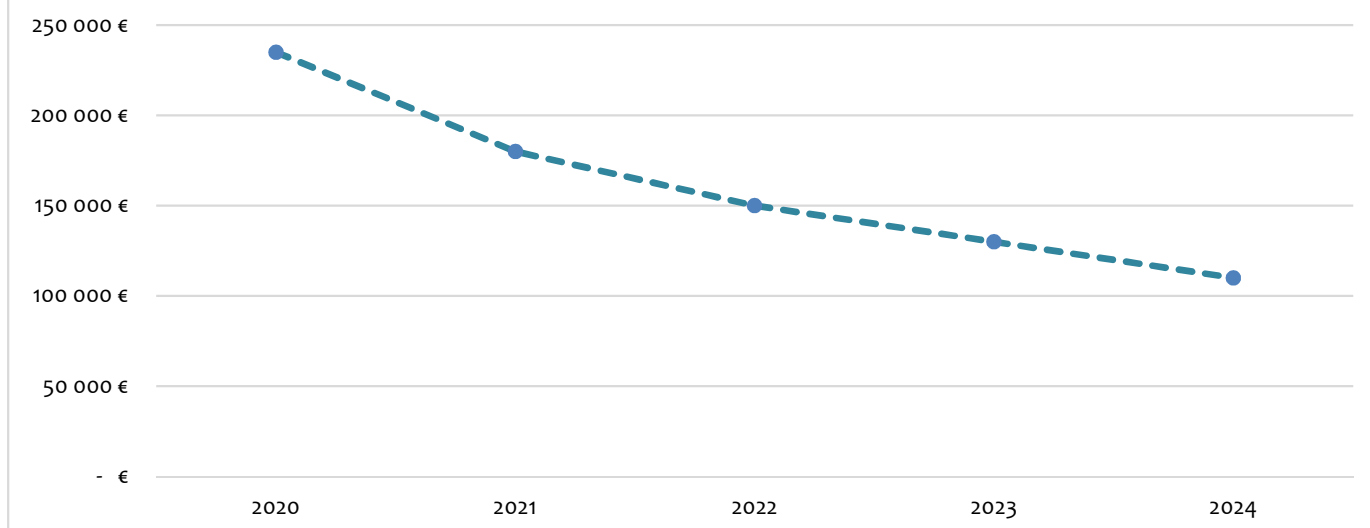


L'hypothèse de prospective repose sur une évolution des charges à caractère général de +1,20% par an, conformément aux orientations de la loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022.

La Municipalité souhaite maintenir les budgets liés à la culture et à l'animation, qui contribuent au bien vivre ensemble et assurent le lien social.

Il faut également anticiper une révision des prix des marchés publics de la Ville, généralement assis sur l'inflation ou l'indices des coûts à la construction.

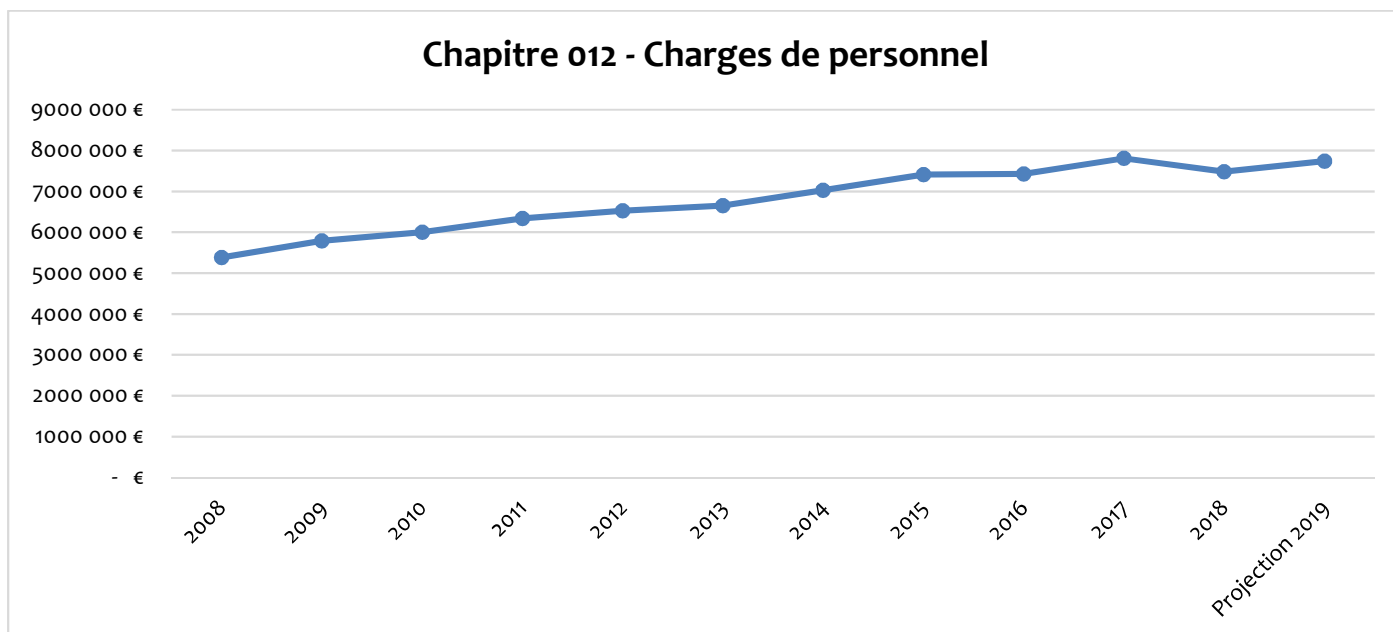
## Chapitre 66 - Charges financières



Les charges financières sont anticipées en baisse, en moyenne de -17% par an, compte tenu du contexte de taux faible, mais surtout du désendettement de la Ville.

### E/ Charges de personnel : la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs

#### 1) L'exécution des charges de personnel 2008-2019



Cf. commentaires page 10

### - Situation au 31/12/2017

7,5 millions d'euros de masse salariale (+0,2) : 2,1 millions d'euros de charges patronales + 5,4 millions d'euros de traitement (+0,1) (dont 0,9 million d'euros de charges salariales). Soit 4,6 millions nets à payer virés sur les comptes des agents (+0,1). Cela représente environ 345 paies par mois (+13) et 545 personnes payées au cours de l'année (-6).

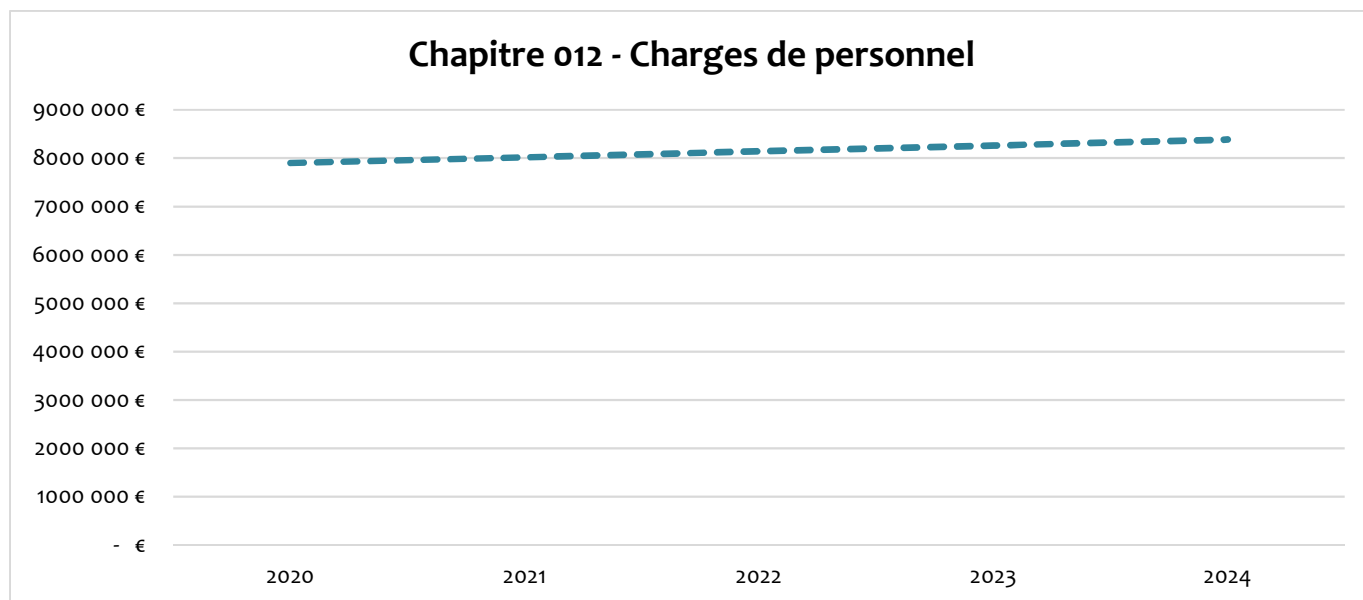
### - Situation au 31/12/2018

7,4 millions d'euros de masse salariale (-0,1) : 2,1 millions d'euros de charges patronales + 5,3 millions d'euros de traitement (-0,1) (dont 0,9 million d'euros de charges salariales). Soit 4,5 millions nets à payer virés sur les comptes des agents (-0,1). Cela représente environ 342 paies par mois (-3+) et 551 personnes payées au cours de l'année (+6).

### - Situation au 31/12/2019

7,7 millions d'euros de masse salariale (+0,3) : 2,1 millions d'euros de charges patronales + 5,6 millions d'euros de traitement (+0,3) (dont 1,1 million d'euros de charges salariales). Soit 4,5 millions nets à payer virés sur les comptes des agents. Cela représente environ 361 paies par mois (+19) et 547 personnes payées au cours de l'année (-4).

## 2) L'évolution prévisible des charges de personnel 2020-2024



➔ Un objectif : **contenir les charges de personnel à +1,5% par an.**

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la hausse des taux patronaux représentent en moyenne une augmentation de 100.000 € par an.



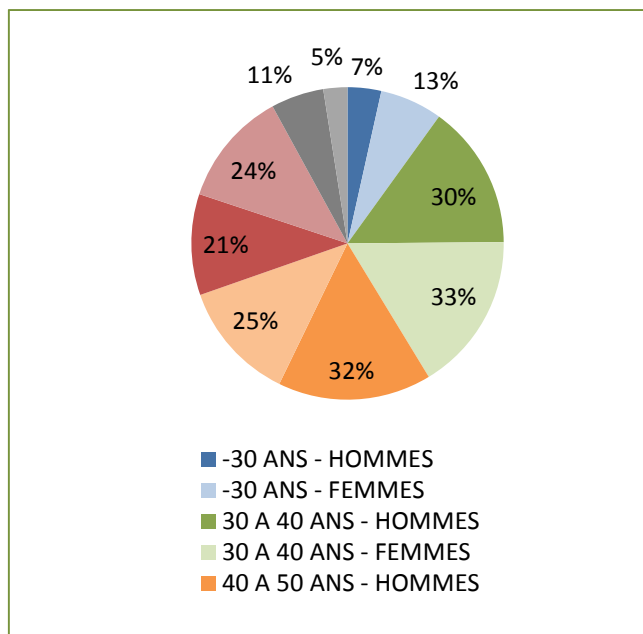
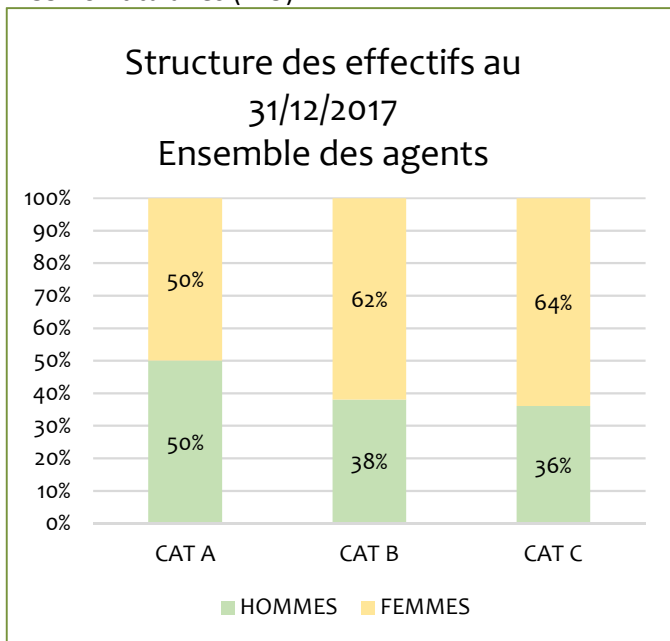
### 3) La structure des effectifs

#### Situation au 31/12/2017

- 157 titulaires & stagiaires (-1)

- 159 non titulaires (+19)

- sur les 157 titulaires

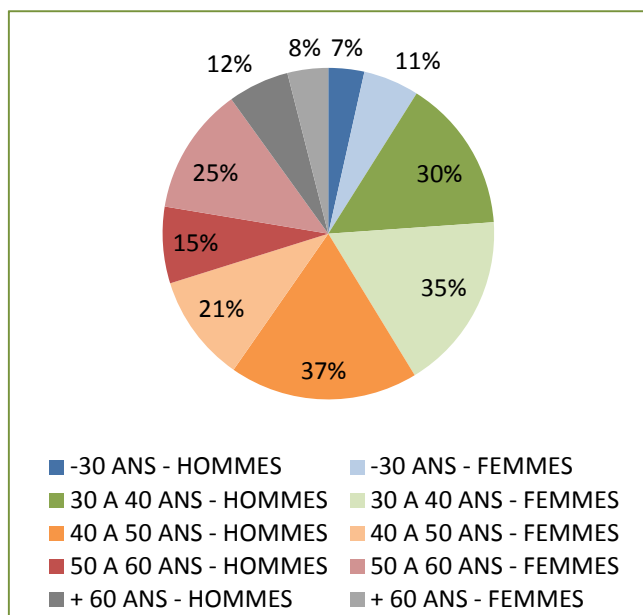
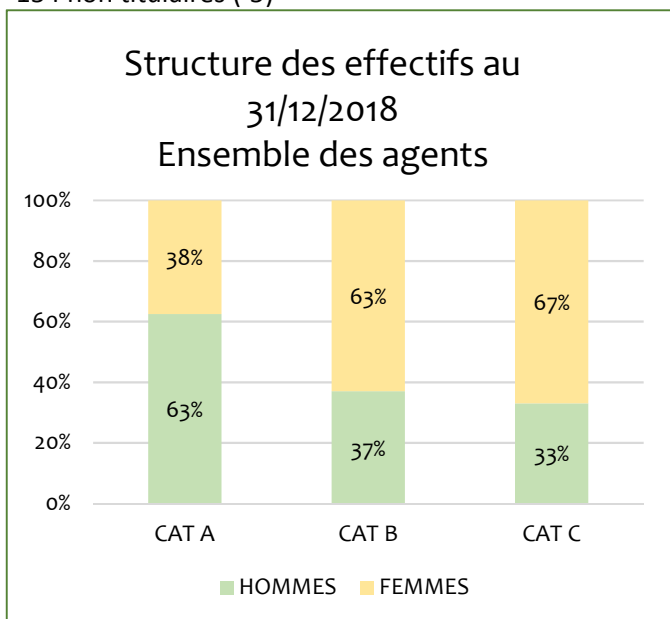


#### Situation au 31/12/2018

- 170 titulaires & stagiaires (+13)

- 154 non titulaires (-5)

- sur les 170 titulaires

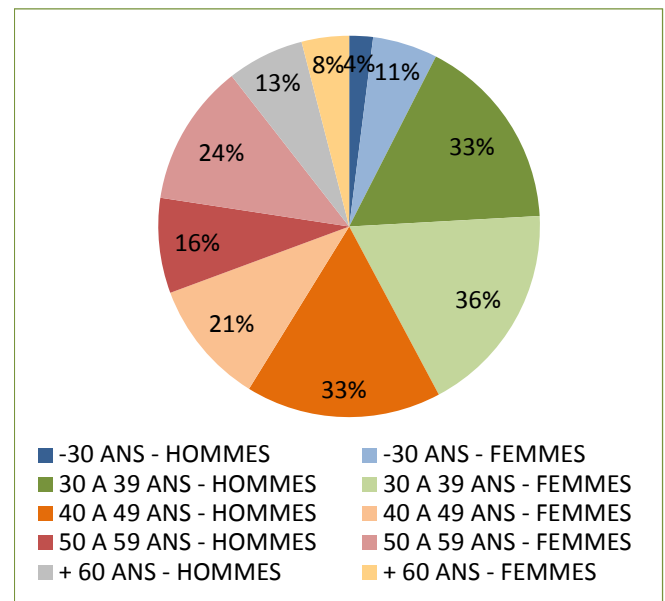
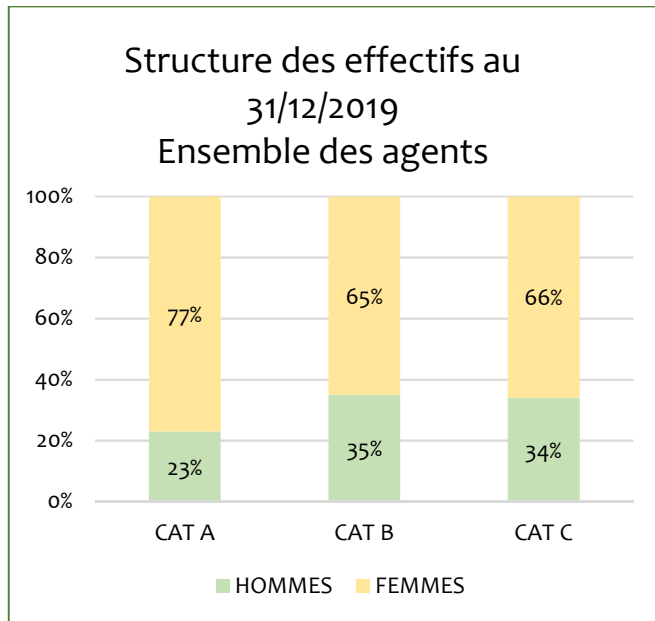


## Situation au 31/12/2019

- 177 titulaires & stagiaires (+7)

- 148 non titulaires (-6)

- sur les 177 titulaires



L'inversion de la proportion femmes / hommes en catégorie A est liée au passage de la catégorie B à la catégorie A, au 1er février 2019, des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants, qui à Mouvaux, sont exclusivement des femmes.

Les recrutements prévus dans les années à venir seront des remplacements de postes devenus vacants et les départs ne sont pas systématiquement remplacés. En revanche, une attention toute particulière est portée au reclassement de personnel.

### 4) Eléments de rémunération

	Projection compte administratif 2019
6331 – versement de transport	82 369,10 €
6332 – cotisations versées au F.N.A.L.	20 384,52 €
6336 – cotisations CNFPT et centre de gestion	73 298,81 €
6338 – autres impôts, taxes... sur rémunérations	12 355,62 €
64111 – rémunération principale	3 325 295,18 €
64112 – NBI*, SFT et indemnité de résidence	149 531,05 €
64118 – autres indemnités	726 334,12 €
64131 - rémunérations	1 191 420,13 €
64138 – autres indemnités	134 593,46 €
64168 – autres emplois d'insertion	6 034,25 €
6451 – cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	771 935,38 €
6453 – cotisations aux caisses de retraite	1 069 197,29 €
6454 – cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	52 816,52 €

## 5) Les heures supplémentaires rémunérées

Concernant les heures supplémentaires, la collectivité privilégie leur récupération plutôt que le paiement. Il est prévu un maximum de 25 heures supplémentaires par agent par mois.

En cas de paiement, les 14 premières heures sont majorées de 25%. Les 11 heures suivantes sont majorées de 27%.

Sauf les heures de dimanches et jours fériés, majorées des 2/3 et les heures de nuit (22h-7h) majorées de 100%.

## 6) Les avantages en nature

- **Logements concédés par nécessité absolue de service** : gratuité du logement nu – Délibération d'octobre 2019

**Nécessité absolue pour des raisons de sûreté, de sécurité et de responsabilité.**

EMPLOI	DESIGNATION	ADRESSE
Adjoint Technique Concierge	Salle Bercker	574, rue de Tourcoing
Adjoint Technique Concierge	Fermette du Hautmont	11 Allée du Parc
Adjoint Technique Concierge	Complexe Sportif	Rue Mirabeau
Adjoint Technique Concierge	Espace Multi Sports	Rue des écoles
Adjoint Technique Concierge	L'étoile – Scène de Mouvaux	Place du cœur de ville

- **Logement concédé avec un bail précaire et révocable** (il n'est pas absolument indispensable d'avoir un concierge) : l'agent doit s'acquitter de 50 % de la valeur locative réelle du logement – Délibération de février 2016.

EMPLOI	DESIGNATION	ADRESSE
Adjoint Technique Concierge	Hôtel de Ville	42, Boulevard Carnot

- **Véhicule de fonction** : 1 véhicule Renault Scénic attribué à la Directrice Générale des Services.

## 7) La gestion du temps de travail

Depuis le 01 janvier 2010, l'ensemble des agents travaille sur un volume de 35,5h par semaine.

Les agents du Pôle Vie scolaire, Petite enfance, Jeunesse et Sport ainsi que du service Action Culturelle sont annualisés.

Depuis le 01 janvier 2017, un logiciel de gestion automatisée du temps de travail a été mis en place, avec un principe de plage fixe/plage variable.

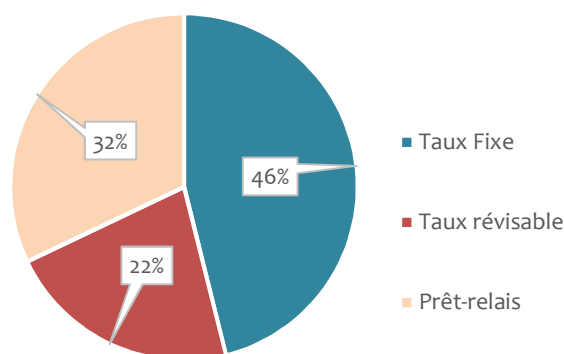
## F/ La structure et la gestion de la dette : l'endettement de notre commune est maîtrisé et notre capacité de désendettement préservée

La gestion financière parvient à concilier une politique d'investissement forte et ambitieuse avec un endettement maîtrisé et une capacité de désendettement préservée.

Les efforts consentis par tous les acteurs et services municipaux sur les dépenses de fonctionnement ces dernières années ont porté leurs fruits jusqu'à présent. La stratégie financière menée, préserver notre autofinancement pour financer nos investissements, a fonctionné, les objectifs ont été atteints. Il reste que l'autofinancement sera forcément réduit avec l'effet ciseaux (baisse des recettes, maintien ou augmentation des dépenses).

### 1) Photographie de la dette

- **9 emprunts** en cours au 01/01/2020
- Tous classifiés en **1A (charte Gissler)**
- **6 emprunts à taux fixe**
- **2 emprunts à taux révisable** indexés sur le livret A
- **1 prêt relais de 24 mois**
- **une extinction de la dette au 01/01/2031**, soit 11 ans
- **une capacité de désendettement de 6,8 ans** au 31/12/2019, ramenée à **4,6 ans** sans prêt-relais (celui-ci ayant vocation à être remboursé en janvier 2021).
- un **taux moyen au 31/12/2019 de 1,85%** (contre 2,24% au 31/12/2018 pour l'ensemble des collectivités, *Baromètre Finance Active 2019*)

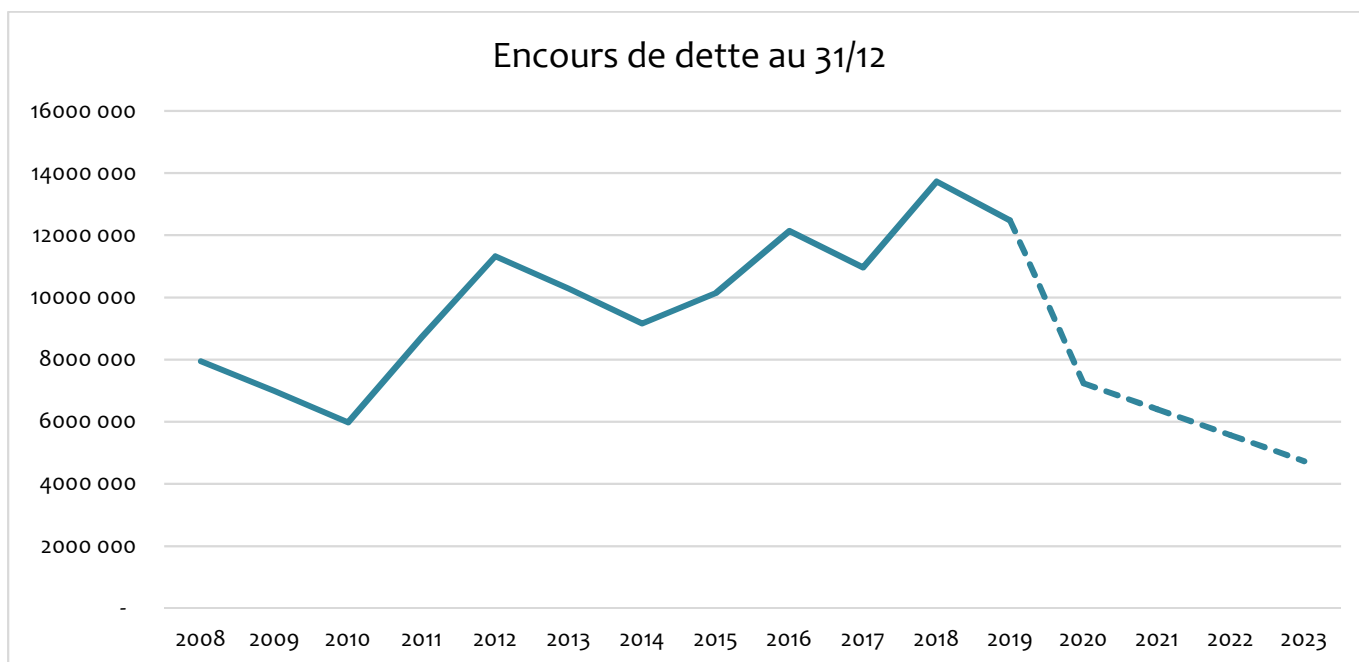


### 2) L'encours de la dette

A Mouvaux, l'encours de la dette au 31/12/2019 était de 907€ par habitant.

Le capital de la dette de la commune était au 31/12/2019 de 12 477 306,57€ (soit 8 477 306,57€ sans le prêt-relais).

Il y a eu un recours à un emprunt de court terme en 2018 (prêt-relais) dans l'attente de la recette liée à la cession de la Carrière des Prés. Il n'y a pas eu d'emprunt nouveau en 2019. Pour 2020, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt non plus.



### 3) La capacité de désendettement :

- était au 01/01/1998 de 11 ans
- était au 31/12/2008 de 5,8 ans
- était au 31/12/2010 de 2,8 ans
- était au 31/12/2012 de 4,2 ans
- était au 31/12/2014 de 4,7 ans
- était au 31/12/2016 de 4,7 ans
- était au 31/12/2018 de 6,4 ans
- est au 31/12/2019 de 6,8 ans
- pourrait être au 31/12/2023 inférieure à 5 ans

## G/ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement

### 1) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2020-2024

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Charges à caractère général</b>	3 100 000 €	3 137 200 €	3 174 846 €	3 212 945 €	3 251 500 €
<b>Charges de personnel</b>	7 900 000 €	8 018 500 €	8 138 778 €	8 260 859 €	8 384 772 €
<b>Autres charges de gestion courante</b>	1 281 586 €	1 296 965 €	1 312 529 €	1 328 279 €	1 344 218 €
<b>Charges financières</b>	235 000 €	180 000 €	150 000 €	130 000 €	110 000 €
<b>Charges exceptionnelles</b>	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 531 586 €</b>	<b>12 647 665 €</b>	<b>12 791 153 €</b>	<b>12 947 083 €</b>	<b>13 105 490 €</b>

## 2) Evolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements de dette)

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Besoin de financement annuel</b>	-1 280 000 €	-5 240 000 €	-835 000 €	-835 000 €	-835 000 €

Il y a désendettement, quand la ville rembourse davantage de dette qu'elle n'en souscrit. Le besoin de financement est donc négatif.

### III. PRESENTATION VISUELLE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2008 A 2024

Les graphiques repris dans cette présentation ont pour but de faire apparaître les grandes tendances des principaux postes.

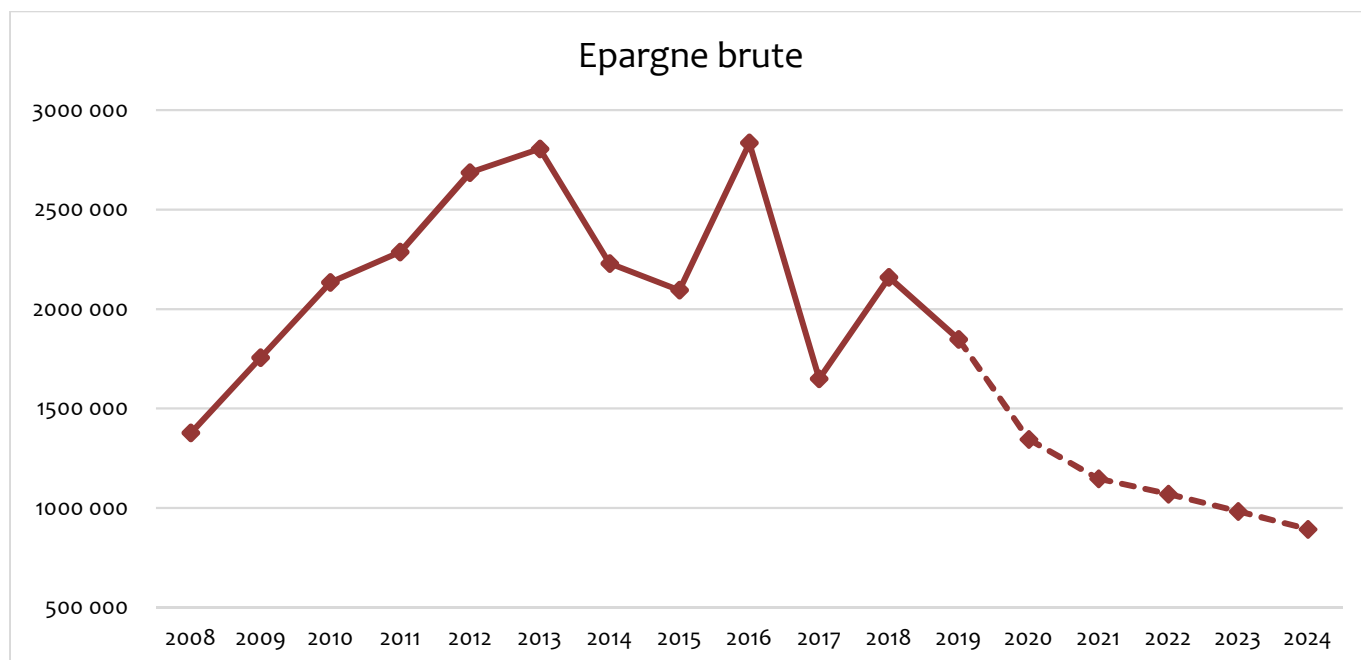
Si ce mode de présentation ne permet pas d'établir une analyse littéraire comme dans la première partie de ce document et ne présente pas le degré de précision de la présentation chiffrée reprise dans la dernière partie, elle a toutefois le mérite de visualiser les grandes évolutions tant passées que futures.

A ce propos, les données retenues sont issues d'une part des comptes administratifs des années 2008 à 2018, d'autre part du compte administratif provisoire 2019 établi au 21/01/2019 et enfin des prévisions possibles pour les années 2020 à 2024.

En d'autres termes, si les données retenues pour les années 2008 à 2018 sont définitives, les informations concernant l'année 2019 sont susceptibles de modification et celles des années 2020 à 2024 sont des prospectives arrêtées à ce jour compte tenu des contingences dont nous avons connaissance.

#### **A/ L'épargne brute continuera de diminuer compte tenu de la stagnation des recettes, notamment liées aux réformes de la fiscalité locale et à la baisse des dotations**

*Epargne brute = excédent brut de fonctionnement : recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement*



Mouvoux ne dispose que de très peu de recettes fiscales liées aux entreprises.

D'une part, Mouvoux est une des villes de la métropole percevant le moins de recettes d'attribution de compensation de la Métropole Européenne de Lille (compensation de l'ex taxe professionnelle unique). 530.000 € pour Mouvoux quand les voisins perçoivent : Marquette-lez-Lille : 3M€, Haubourdin : 3,9M€, Linselles : 2M€, Neuville-en-Ferrain : 3,7M€, Comines : 3M€, Roncq : 3,4M€, Saint-André : 3,2M€, Bondues : 2M€, Lys-lez-Lannoy : 2,4M€...

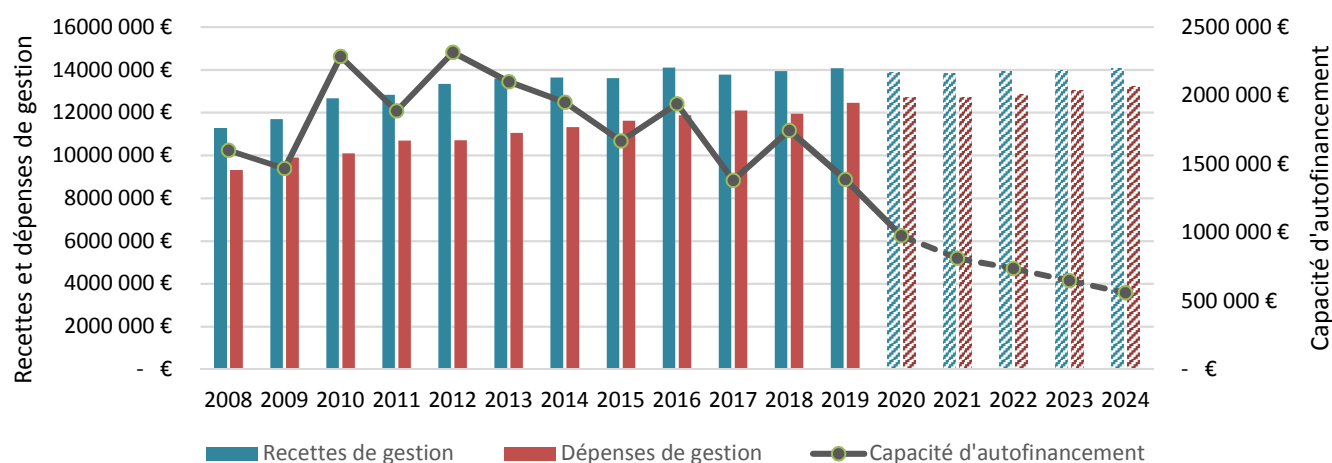
D'autre part, concernant la fiscalité locale des ménages, les valeurs locatives sont très faibles et génèrent par conséquent un produit médiocre. Par ailleurs, la suppression totale de la Taxe d'Habitation sur les résidences Principales à l'horizon 2023 entraîne une modification du panier fiscal des communes. Elles percevront en effet à compter de 2021 la part de taxe foncière sur les propriétés bâties jusqu'à présent perçue par le Département.

Par ailleurs, 2019 était la dernière année de Dotation de Solidarité Urbaine pour Mouvoux, qui se voit à ce titre privée d'une recette de 280.000 €.

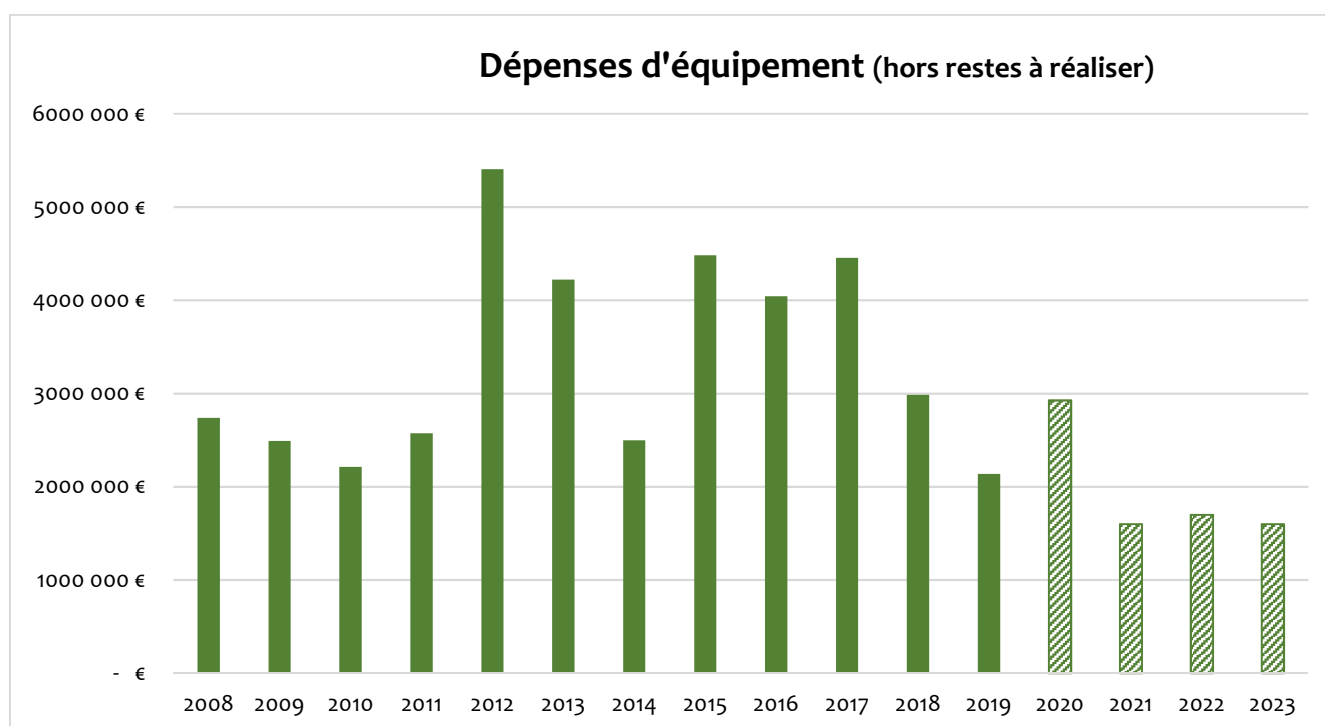
**B/ Évolution des recettes de fonctionnement, des dépenses de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement : tous les efforts sont faits pour contenir les dépenses, mais la dynamique des recettes de fonctionnement reste néanmoins inférieure**

Capacité d'autofinancement = c'est l'excédent brut d'autofinancement (recettes de gestion moins dépenses de gestion → mouvements d'ordre et réels, hors exceptionnels) moins les intérêts de la dette.

## Equilibre de la section de fonctionnement



## C/ Évolution des réalisations de dépenses d'équipement



Soit un total cumulé de dépenses d'équipement :

- de 2008 à 2018 de 38 102 203 €
- un réalisé 2019 prévisionnel de 2 137 154 €
- un total cumulé prévisionnel de dépenses d'équipement de 2020 à 2024 de 9 326 694€

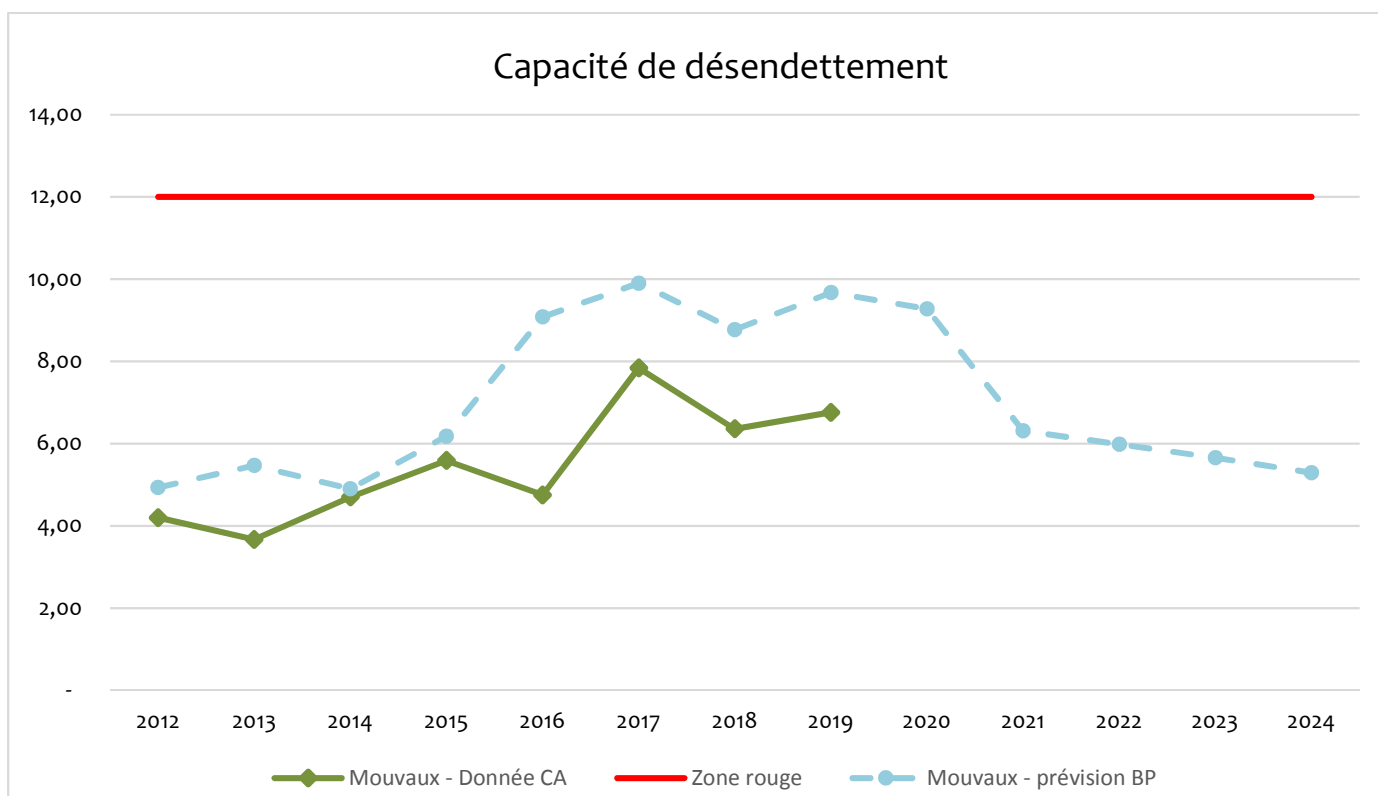
Il convient de rappeler **l'engagement de l'équipe municipale dans la recherche de subventions** afin de ne pas emprunter excessivement et ne pas faire peser demain les charges financières des investissements d'aujourd'hui. En 2019, la commune s'est ainsi vue notifier une subvention de 97 500 € de la part de l'Etat (DSIL) pour l'extension du restaurant scolaire Victor Hugo, recette qui pourra être inscrite au budget 2020.



Dans cette optique, de façon tout à fait raisonnable, l'équipe municipale n'hésite pas à revoir des projets pour lesquels il n'y aurait aucun partenaire financier.

### D/ Evolution de l'endettement : une situation préservée par les efforts consentis par tous en section de fonctionnement

Capacité de désendettement : l'encours de dette divisé par l'épargne brute.



Il convient de noter que les capacités de désendettement des années 2019 et 2020 tiennent compte du prêt-relais souscrit pour 4 millions d'euros, mais qui a vocation à être remboursé en janvier 2021, ramenant ainsi la capacité de désendettement de la Ville à moins de 6 ans, soit bien en deçà des seuils d'alerte. Le pilotage de la dette est maîtrisé.

## **IV. PRESENTATION CHIFFREE DES GRANDES EVOLUTIONS DE 2008 A 2024**

Les grandes évolutions chiffrées, tant rétrospectives que prospectives, sont extraites du Budget Prévisionnel Pluri-Annuel élaboré depuis le printemps 2002 par le service des Finances.

A l'occasion de plusieurs réunions, la commission Finances a suivi la mise en place de cet outil de gestion qui fait l'objet désormais d'un suivi et d'une mise à jour régulière.

Bien entendu, il ne s'agit nullement d'un document figé et définitif mais au contraire, ce document évolue pour intégrer les incidences financières futures des choix qui pourront être faits par le Conseil Municipal.

Concrètement, les éléments chiffrés doivent être appréhendés comme des estimations.

### **A/ Analyse rétrospective 2008-2019**

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	PROJECTION CA 2019
Analyse des comptes M14 en Euros												
<b>RECETTES DE GESTION</b>	11 288 486	11 699 947	12 660 966	12 827 691	13 342 222	13 593 062	13 642 449	13 602 930	14 106 283	13 773 371	13 938 489	14 068 668
	4,24%	3,64%	8,21%	1,32%	4,01%	1,88%	0,36%	-0,29%	3,70%	-2,36%	1,20%	0,93%
Hors Mouvements d'ordre	11 288 486	11 699 947	12 660 966	12 814 232	13 341 387	13 592 227	13 642 449	13 599 976	14 105 448	13 773 371	13 934 191	14 067 833
	4,43%	3,64%	8,21%	1,21%	4,11%	1,88%	0,37%	-0,31%	3,72%	-2,35%	1,17%	0,96%
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	9 312 986	9 901 758	10 097 507	10 696 728	10 710 339	11 049 002	11 318 720	11 616 628	11 868 861	12 103 392	11 941 529	12 450 225
	7,46%	6,32%	1,98%	5,93%	0,13%	3,16%	2,44%	2,63%	2,17%	1,98%	-1,34%	4,26%
Hors Mouvements d'ordre	9 055 821	9 625 456	9 793 275	10 352 599	10 332 176	10 582 839	11 056 934	11 312 019	11 282 481	11 846 750	11 628 931	12 111 629
	7,31%	6,29%	1,74%	5,71%	-0,20%	2,43%	4,48%	2,31%	-0,26%	5,00%	-1,84%	4,15%
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	1 975 500	1 798 189	2 563 458	2 130 963	2 631 883	2 544 060	2 323 729	1 986 302	2 237 422	1 669 980	1 996 960	1 618 443
	-8,66%	-8,98%	42,56%	-16,87%	23,51%	-3,34%	-8,66%	-14,52%	12,64%			
Produits financiers (76)	14 018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	6,57%											
Charges financières (66)	389 735	330 410	277 457	242 475	316 776	444 253	373 658	317 876	298 024	288 571	252 587	231 064
	5,65%	-15,22%	-16,03%	-12,61%	30,64%	40,24%	-15,89%	-14,93%	-6,25%	-3,17%	-12,47%	-8,52%
<b>Capacité d'autofinancement</b>	1 599 783	1 467 779	2 286 001	1 888 489	2 315 108	2 099 807	1 950 071	1 668 427	1 939 398	1 381 409	1 744 373	1 387 379
	-11,47%	-8,25%	55,75%	-17,39%	22,59%	-9,30%	-7,13%	-14,44%	16,24%	-28,77%	26,27%	-20,47%
Produits exceptionnels (77+78+79)	49 027	47 705	28 611	85 659	5 323	247 625	26 301	131 653	320 313	19 902	549 117	205 431
	-94,82%	-2,70%	-40,03%	199,39%	-93,79%	4551,79%	-89,38%	400,56%	143,30%	-93,79%	2659,12%	-62,59%
Charges exceptionnelles (67+68)	515 000	35 593	484 376	17 729	11 859	7 806	9 074	7 294	10 534	8 186	442 587	83 504
	-45,34%	-93,09%	1260,89%	-96,34%	-33,11%	-34,18%	16,24%	-19,61%	44,41%	-22,29%	5306,50%	-81%
<b>Financement propre des investissements</b>	1 133 810	1 479 891	1 830 236	1 956 419	2 308 572	2 339 626	1 967 299	1 792 785	2 249 177	1 393 124	1 850 903	1 509 306
<b>Fin. propre des inve. avec excédent de fct</b>	2 680 750	1 887 206	2 527 585	2 477 154	4 526 995	4 213 421	2 998 460	3 500 865	4 271 863	4 693 134	2 212 314	3 721 531
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	2 443 698	2 958 368	1 549 947	2 337 382	3 699 176	4 576 590	3 969 759	2 797 622	2 355 338	2 535 158	2 295 584	3 322 891
	-46,00%	21,06%	-47,61%	50,80%	58,26%	23,72%	-13,26%	-29,53%	-15,81%	8%	-9%	45%
Hors Mouvements d'ordre et RAR	507 965	1 823 982	794 215	581 193	907 588	841 824	1 267 672	761 854	1 123 063	784 041	730 599	884 529
	122,55%	259,08%	-56,46%	-26,82%	56,16%	-7,25%	50,59%	-39,90%	47,41%	-30,19%	-6,82%	21,07%
<b>Autofinancement global</b>	5 124 448	4 845 575	4 077 532	4 814 535	8 226 172	8 790 011	6 968 219	6 298 487	6 627 201	7 228 291	4 507 898	7 044 422
	-29,65%	-5,44%	-15,85%	18,07%	70,86%	6,85%	-20,73%	-9,61%	5,22%	9,07%	-37,64%	
<b>Emprunts mobilisés 16R</b>	0	0	0	3 750 000	3 500 000	0	0	2 000 000	3 000 000	0	4 000 000	0
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	4 802 410	3 455 271	3 548 431	6 346 112	9 852 376	7 758 849	5 265 810	6 275 737	6 327 190	6 867 048	5 743 981	4 640 695
	-20,46%	-28,05%	2,70%	78,84%	55,25%	-21,25%	-32,13%	19,18%	0,82%	8,53%	-16,35%	
Capital de la dette (dette existante) 16D	1 090 924	963 609	1 005 936	1 014 555	890 194	1 036 286	1 126 275	1 017 965	1 002 821	1 175 302	1 241 124	1 253 878
	26,29%	-11,67%	4,39%	0,86%	-12,26%	16,41%	8,68%	-9,62%	-1,49%	17,20%	5,60%	1,03%
Acquisition et travaux (hors RAR) (20E+204E+21E+23E)	2 736 852	2 491 662	2 213 489	2 572 044	5 405 509	4 222 307	2 498 393	4 483 115	4 040 946	4 453 265	2 984 621	2 137 154
	-46,52%	-8,96%	-11,16%	16,20%	110,16%	-21,89%	-40,83%	79,44%	-9,86%	10,20%	-32,98%	-28,39%
<b>Résultat de clôture hors RAR</b>	322 038,49	1 390 303	529 101	2 218 424	1 873 795	1 031 162	1 702 410	2 022 750	3 300 011	361 243	2 763 917	2 403 727
<b>Encours de dette</b>	7 950 154	6 986 462	5 980 526	8 715 971	11 325 777	10 289 491	9 163 216	10 145 251	12 142 430	10 967 128	13 731 184	12 477 307
	-12%	-12%	-14%	46%	30%	-9%	-11%	11%	20%	-10%	25%	-9,13%
<b>Capacité de désendetttement (en années)</b>	3,0	3,7	2,4	3,5	2,5	2,4	4,70	5,59	4,75	7,84	6,36	6,76
<b>Encours de dette par habitant</b>	584	513	439	640	832	748	666	738	883	797	998	907
<b>Evolution</b>	-12%	-12%	-14%	46%	30%	-10%	-11%	11%	20%	-10%	25%	-9%

## B/ Analyse prospective 2020-2024

La présente prospective est construite sur les hypothèses suivantes, à partir de 2021 :

- Hors reprise des résultats et hors restes à réaliser
- En dépenses de fonctionnement :
  - Charges à caractère général (chapitre 011) et autres charges de gestion courante (chapitre 65) : + 1,20% par an
  - Charges de personnel (chapitre 012) : +1,5% par an
  - Dépenses exceptionnelles (chapitre 67) et atténuations de produits (chapitre 014) : stable
- En recettes de fonctionnement :
  - Subventions et participations (chapitre 74) : stable
  - Fiscalité (TH et TF) : + 0,04% par an (incertitude sur la dynamique de la TH et de sa compensation)
  - Produits des services, domaines et vente (chapitre 70) : +2% par an.
  - Atténuations de charge (chapitre 013) : stable
- En investissement :
  - En 2021 : remboursement de prêt-relais de 4M€, et inscription de la recette de cession du terrain (4M€)
  - Dans cette prospective, il n'est pas fait recours à l'emprunt. L'enveloppe allouée aux dépenses d'équipement constitue ainsi la variable d'ajustement. A noter que dans l'exécution, les résultats antérieurs seront repris l'année suivante et permettront d'abonder l'enveloppe de dépenses d'équipement. Considérant la qualité de la capacité de désendettement, le recours à l'emprunt demeure néanmoins une solution envisageable.

*NB : la capacité de désendettement indiquée dans cette prospective est celle calculée au 1<sup>er</sup> janvier, soit le ratio minimal de l'exercice. En effet, l'épargne brute apparaît au 1<sup>er</sup> janvier comme le montant minimal atteint dans l'exercice, tandis que l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier constitue lui un maximal (hors emprunts nouveaux) puisqu'il n'intègre pas les remboursements à intervenir en cours d'exercice.*

	2020	2021	2022	2023	2024
Analyse des comptes M14 en Euros					
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>13 901 565</b>	<b>13 854 626</b>	<b>13 922 042</b>	<b>13 990 327</b>	<b>14 059 498</b>
	2,19%	-0,34%	0,49%	0,49%	0,49%
Hors Mouvements d'ordre	13 881 565	13 834 626	13 902 042	13 970 327	14 039 498
	2,20%	-0,34%	0,49%	0,49%	0,50%
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>12 691 586</b>	<b>12 862 665</b>	<b>13 036 153</b>	<b>13 212 083</b>	<b>13 390 490</b>
	3,52%	1,35%	1,35%	1,35%	1,35%
Hors Mouvements d'ordre	12 341 586	12 512 665	12 686 153	12 862 083	13 040 490
	3,19%	1,39%	1,39%	1,39%	1,39%
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>1 209 979</b>	<b>991 961</b>	<b>885 890</b>	<b>778 245</b>	<b>669 008</b>
	-9,91%	-18,02%	-10,69%	-12,15%	-14,04%
Produits financiers (76)	0	0			
Charges financières (66)	235 000	180 000	150 000	130 000	110 000
	-5,33%	-23,40%	-16,67%	-13,33%	-15,38%
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>974 979</b>	<b>811 961</b>	<b>735 890</b>	<b>648 245</b>	<b>559 008</b>
	-10,95%	-16,72%	-9,37%	-11,91%	-13,77%
Produits exceptionnels (77+78+79)	55 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Charges exceptionnelles (67+68)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
<b>Financement propre des investissements</b>	<b>1 014 979</b>	<b>816 961</b>	<b>740 890</b>	<b>653 245</b>	<b>564 008</b>
<b>Fin. propre des inve. avec excédent de fct</b>	<b>3 418 705</b>	<b>816 961</b>	<b>740 890</b>	<b>653 245</b>	<b>564 008</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 327 270</b>	<b>6 109 829</b>	<b>1 860 621</b>	<b>1 808 551</b>	<b>1 808 551</b>
	-25,50%	162,53%	-69,55%	-2,80%	0,00%
Hors Mouvements d'ordre et RAR	555 000	455 000	455 000	455 000	455 000
	-14,22%	-18,02%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Autofinancement global</b>	<b>5 745 976</b>	<b>6 926 791</b>	<b>2 601 511</b>	<b>2 461 796</b>	<b>2 372 559</b>
	-11,27%	20,55%	-62,44%	-5,37%	-3,62%
<b>Emprunts mobilisés 16R</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 206 694</b>	<b>6 840 000</b>	<b>2 535 000</b>	<b>2 435 000</b>	<b>2 335 000</b>
	-13,06%	62,60%	-62,94%	-3,94%	-4,11%
Capital de la dette (dette existante) 16D	1 280 000	5 240 000	835 000	835 000	835 000
	2,07%	309,38%	-84,06%	0,00%	0,00%
Acquisition et travaux (hors RAR) (20E+204E+21E+23E)	2 926 694	1 600 000	1 700 000	1 600 000	1 500 000
	-15,89%	-45,33%	6,25%	-5,88%	-6,25%
<b>Résultat de clôture hors RAR et hors reprise de résultat</b>	<b>1 539 282</b>	<b>86 791</b>	<b>66 511</b>	<b>26 796</b>	<b>37 559</b>
<b>Encours de dette</b>	<b>12 477 307</b>	<b>7 237 307</b>	<b>6 402 307</b>	<b>5 567 307</b>	<b>4 732 307</b>
	-9,13%	-42,00%	-11,54%	-13,04%	-15,00%
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>9,28</b>	<b>6,31</b>	<b>5,98</b>	<b>5,66</b>	<b>5,29</b>
<b>Encours de dette par habitant</b>	<b>936</b>	<b>543</b>	<b>481</b>	<b>418</b>	<b>355</b>
<b>Evolution</b>	<b>-9%</b>	<b>-42%</b>	<b>-12%</b>	<b>-13%</b>	<b>-15%</b>

## V. LE BUDGET ANNEXE « SERVICE FUNERAIRE MOUVAUX »

La Ville de Mouvaux porte également un budget annexe intitulé « Service Funéraire Mouvaux », établi en M4.

Pour 2019, le réalisé prévisionnel s'établit comme suit :

- Dépenses réelles d'exploitation, chapitre 012, nature 6211 (personnel intérimaire) : 1 245€
- Recettes réelles d'exploitation, chapitre 70, nature 706 (prestation de services) : 1 245€

La section d'investissement n'est pas mouvementée.

Ce budget ne comporte pas de dette.

Pour 2020, il est proposé d'inscrire :

- Dépenses réelles d'exploitation, chapitre 012 : 3 000€
- Recettes réelles d'exploitation, chapitre 70 : 3 000€